

RENOVATION DE LA MAISON CUIRIN :

Sur proposition de Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint chargé des Travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- s'engage à inscrire la totalité du montant de la dépense correspondant à la rénovation de la maison Cuirin, soit 500 000 F 00 T.T.C., au budget supplémentaire de l'exercice 1980.